17 AOUT 2011
A 6635

Société SOCOMEC
Société Anonyme au capital de 11 303 400 €
Sise au 1 rue de Westhouse
67230 BENFELD

R.C.S. STRASBOURG B 548 500 149

* * *

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le vingt quatre juin, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

Les actionnaires de la Société SOCOMEC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.
L'Assemblée est présidée par Monsieur Ivan STEYERT, Président Directeur Général, Monsieur Bernard STEYERT se propose comme scrutateur.
Madame Djamila MENAD est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, réunissent le quorum requis pour l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre STEMMER pour la société SEGEC et Monsieur Daniel NOEL pour la société ERNST & YOUNG, régulièrement convoqués sont présents.

Les membres du Comité d'Entreprise ont été informés de la présente Assemblée. Monsieur Stéphane MICLO (collège 1) et Monsieur Philippe SANCHES (collège 3) sont absents excusés.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire, aux Commissaires aux Comptes et aux membres du Comité d'Entreprise,

- la feuille de présence,
- les pouvoirs,
- la liste des actionnaires,
- le rapport complémentaire sur les modifications du capital intervenues durant l'exercice 2010,
- le rapport du Président

Le Président déclare que ces documents ont été joints aux convocations adressées aux actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président déclare, en accord avec les membres du bureau, que la présente Assemblée est régulièrement convoquée et constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Lecture du rapport du Président

2. Réduction du capital – Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social

3. Formalités légales

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les réponses sont apportées aux questions posées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la réduction du capital social de 154.200 € qui passe ainsi de 11 303 400 € à 11 149 200 €, suite aux opérations intervenues sur le capital, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de préférence sans droit de vote et décide de modifier comme suit l'article 6 "Capital" des statuts :

" Le capital social est fixé à la date du 24 juin 2011 à 11.149.200 €. Il est divisé en 506.530 actions de 20 € chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 506.530 inclus, et en 50.930 actions de préférence sans droit de vote de 20 € chacune, numérotées de 1 à 50.930 inclus, dont l'émission a donné lieu, corrélativement à celle d'un nombre égal de certificats de droits de vote."

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions proposées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lu et signé par les membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

Certifié conforme à l'original
Benfeld, le 28 juin 2011

INNOVATIVE POWER SOLUTIONS
socomec
SOCOMEC S.A.
1, rue de Westhouse - BP 60010
F - 67235 BENFELD Cedex
Tél. +33 (0)3 88 57 41 41
RCS Strasbourg B 548 500 149

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES D'ERSTEIN
Le 30/06/2011 Bordereau n°2011/513 Case n°5 Ext 4421
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agente

Elisabeth DOTT
Agent Principal